

Bienvenue à la résidence « Clair horizon »

Foyer-logements
pour personnes âgées

30, boulevard Jean-Jaurès
74500 Evian

Tél. 04 50 75 00 71

fax 04 50 75 69 78

ccas-clair-horizon@ville-evian.fr

www.ville-evian.fr



Ville d'Evian
LA BEAUTE NATURELLE



Sommaire

La maison, présentation	4-5	L'animation	8
Les services collectifs	6	Les prestations spécifiques	9
L'organisation de la maison	7	Les tarifs / les conditions d'admission	10

2



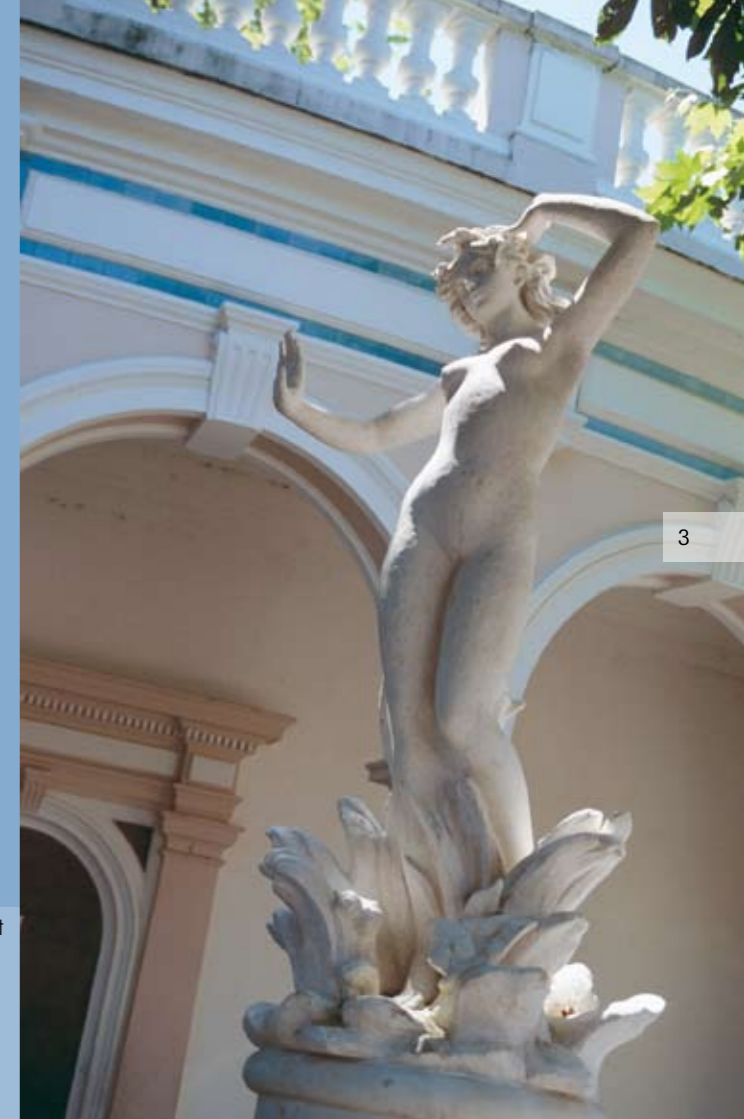
Située à quelques dizaines de mètres du quartier des sources et à deux pas du centre-ville, la résidence « Clair horizon » est installée dans un quartier verdoyant et agréable.

Construite en 1977, la résidence a fait l'objet d'une rénovation complète en 2000/2001.

L'équipement offre un très bon niveau de confort et une sécurité optimale.

La gestion de l'établissement est assurée par le centre communal d'action sociale, CCAS de la Ville d'Evian.

La source Cachat



3

La maison, présentation

La résidence se compose de 45 studios et de 6 appartements de type T2, réservés aux couples.

Elle s'étage sur six niveaux desservis par un ascenseur.

Chaque appartement est équipé :

- ▶ d'un coin cuisine (avec plaques chauffantes, réfrigérateur et rangements) ;
- ▶ d'une salle de bains (avec wc, douche et lavabo) ;

- ▶ du chauffage collectif réglable individuellement avec distribution d'eau chaude ;
- ▶ de placards de rangement ;
- ▶ de grandes baies vitrées (double vitrage, avec volets roulants électriques).

Chaque étage est pourvu d'une salle de bain collective. L'une d'elle est adaptée aux personnes handicapées.

Pour préserver leur intimité, les résidents aménagent eux-mêmes leur logement à leur goût avec leurs propres meubles.



Un exemple d'appartement.

Les services collectifs



Les résidents ont à leur disposition :

- ▶ le restaurant de la résidence ouvert à midi, 6 jours sur 7 ;
- ▶ des lave-linges
- ▶ un salon avec coin télévision
- ▶ une bibliothèque

Le salon et la salle de restaurant.



L'organisation de la maison

La direction est à votre disposition pour tout problème administratif, familial ou d'intendance.

Le personnel de service entretient les parties communes, effectue le service à table et les lessives.

Le personnel soignant assure le bien-être des résidents.

Une présence 24h/24h assure la sécurité des résidents.



L'animation

Des sorties, des goûters, des repas, des soirées, des conférences, des ateliers, etc. sont proposés, notamment avec la coopération du club « Les Bons vivants » auquel les résidents peuvent adhérer.

Le foyer, en association avec le CCAS, centre communal d'action sociale organise :

- ▶ des animations spécifiques pour les retraités en octobre, durant « la semaine bleue » ;
- ▶ une sortie à la journée en juin ;
- ▶ un repas de fin d'année au palais des festivités.

8



Les prestations spécifiques

Pour l'entretien de votre intérieur, vous pouvez solliciter **les services d'une aide à domicile** ; Selon vos revenus, vous pouvez bénéficier de **l'aide personnalisée au logement** ; Les personnes ayant des ressources insuffisantes peuvent bénéficier de **l'aide sociale** ; Les résidents ont le choix de **leur médecin** et de **tout autre professionnel paramédical** et si besoin, d'un(e) **infirmier/infirmière libéral(e)**.

Les règles de vie commune

Les résidents sont tenus de respecter le règlement qui leur est remis dès leur admission.

9



Les tarifs

Ils sont déterminés chaque année par le conseil d'administration du centre communal d'action sociale avec l'aval du conseil général et de la sous-préfecture.

Le loyer et ses différentes prestations sont facturés chaque mois à terme échu et payables au Trésor public.

Le prix de journée couvre l'ensemble des frais et charges, à l'exception des repas, des télécommunications et de la taxe d'habitation.

Pour l'année

- ▶ le prix de journée est de :
- ▶ le prix du repas (calculé selon les ressources) est de :

Les conditions d'admission

Vous devez être :

- ▶ âgé de 60 ans ou plus ;
- ▶ en bonne santé ;
- ▶ autonome ;
- ▶ apte à la vie en collectivité.

La priorité est donnée aux personnes d'Evian et de son canton et à celles qui souhaitent se rapprocher de leurs enfants.

Pour plus de renseignements,
nous vous invitons à prendre rendez-vous :
Tél. 04 50 75 00 71

Nous sommes aussi attentifs à vos suggestions pour vous assurer un accueil chaleureux et dévoué.





Pour plus d'informations sur la ville d'Evian :
Mairie d'Evian - Rue de la Source-de-Clermont - BP 98
74502 Evian cedex
Tél. 04 50 83 10 00 (du lundi au vendredi : 9h-11h30 et 13h30-17h)

CCAS, Centre communal d'action sociale,
organisme gestionnaire du foyer « Clair horizon »

16, rue du Port - 74500 Evian

Tél. 04 50 74 32 60

ccas-clair-horizon@ville-evian.fr / www.ville-evian.fr